Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 19 (1992)
Heft: 6

Artikel: Pax Helvetica
Autor: Matthey-Doret, Jacques
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-912735

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Suisses dans les troupes de l'ONU

Bientôt un contingent de casques bleus?

Si tout se passe comme le Conseil fédéral le propose dans le message qu'il a transmis le 24 août 1992 aux deux Chambres, il est possible que la Suisse dispose, au début de l'année 1995, d'un premier contingent de casques bleus.

La proposition du Conseil fédéral n'est-elle pas en contradiction avec la décision du peuple suisse, qui a massivement rejeté l'adhésion à l'ONU lors d'une votation populaire qui a eu lieu en 1986? La réponse à cette question se trouve dans le message même: «Le peuple suisse est conscient, aujourd'hui, du rôle joué par l'ONU en matière de maintien de la paix. Il n'ignore pas non plus qu'il ne peut pas refuser de participer aux efforts internationaux de maintien de la paix. (...) Le Conseil fédéral estime que l'opinion publique suisse est prête à appuyer une intensification de la participation de notre pays aux actions de maintien de la paix.» Le peuple suisse n'aurait le dernier mot dans cette affaire que si, après la décision du Parlement, un référendum aboutissait.

Perfectionnement des bons offices

Si l'on en arrivait, pour la première fois depuis la fondation de l'Etat fédéral en 1848, à vouloir engager des jeunes Suisses armés dans une mission de paix (risquée), cela représenterait simplement un «perfectionnement» de la politique des bons offices suivie surtout depuis 1988. Au cours des décennies précédentes, la Suisse se contentait de participer occasionnellement à des missions de paix (cf. l'article sur les bons offices). Aujourd'hui, cependant, des «casques bleus», à savoir des observateurs non armés, sont envoyés dans différentes régions «dangereuses» (Moyen-Orient, ancienne Yougoslavie). Des unités médicales ont été envoyées en 1989 en Namibie et en 1991 dans le Sahara occidental. Le motif de ces interventions doit être recherché d'une part dans le besoin croissant de solidarité internationale et d'autre part dans l'intérêt de notre pays.

Les casques bleus sont à disposition pour des missions de paix de l'ONU ou de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Combien d'hommes le contingent suisse comprendrait-il en moyenne? Aux 600 hommes engagés, il faudrait ajouter environ 5000 soldats prêts à intervenir.

A quelles conditions la Suisse aurait-elle le droit d'envoyer des troupes de casques bleus? Lorsque celles-ci seraient acceptées par toutes les parties au conflit et dans la mesure où elles ne prendraient pas parti et qu'elles n'utiliseraient leurs armes qu'en cas de légitime défense. C'est ce qui s'est passé dans l'ancienne Yougoslavie, lorsque des casques bleus engagés dans ce pays ont été à plusieurs reprises la cible d'attaques sanglantes et criminelles de la part de l'armée.

Qui pourrait devenir soldat dans les casques bleus?

Celui qui se décide de son propre gré à le devenir, a terminé son école de recrues, a un caractère équilibré, a une excellente santé et a de bonnes connaissances professionnelles et linguistiques. Le fait d'avoir de l'expérience à l'étranger constitue un avantage. Avant d'être admis définitivement, le candidat doit suivre une formation qui dure trois semaines. Les frais entraînés par la constitution d'un contingent de casques bleus suisses s'élèvent à 76 millions de francs et leur engagement coûte 79 millions de francs par an.

Giuseppe Rusconi

La situation géographique et politique de la Suisse a favorisé son rôle de médiatrice dans les conflits internationaux. (Photos: Keystone)

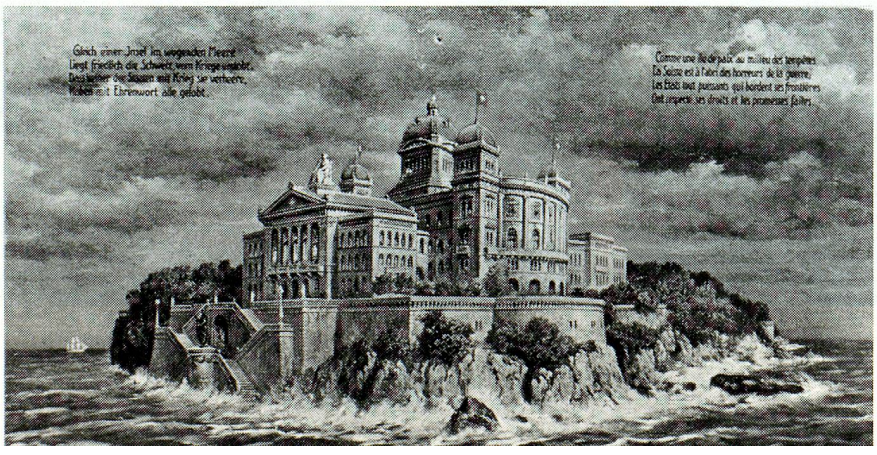

PAX HELVETICA

La canonisation de Nicolas de Flue, en 1944, à l'épilogue de la seconde grande guerre mondiale, a consacré la manière de paix qui nous est nécessaire – pax helvetica – et dont il est resté le symbole parce qu'il s'en est fait l'artisan.

Ce que l'ermite du Ranft est parvenu à faire comprendre aussi bien aux patriciens des villes qu'aux libres bergers de l'Alliance des VIII Confédérés, en 1481, à l'issue des guerres de Bourgogne, c'est que l'enjeu véritable de leur périlleuse querelle, n'était point tant l'héritage politique et matériel de Charles le Téméraire. Mais bel et bien l'équilibre dans la gestion collective des richesses ainsi gagnées ailleurs et qu'il s'agissait de ne point transformer en instrument d'inéquité au dedans du pays. Sous peine de le disloquer!

Cette loi d'airain nous a valu de traverser, dans l'union, sept siècles de la tumulteuse Europe. Et lorsque nous y fûmes infidèles, nous fûmes, bel et bien et à chaque fois, au bord de la débandade domestique.

D'ailleurs, malgré la proclamation solennelle que la Diète de 1638 fit une première fois de notre neutralité, nous y désobéirent encore et il fallut attendre l'épreuve de l'occupation du territoire par les armées de l'empire révolutionnaire parlant français, avec en plus, dans les cantons jeunes et vieux, son cortège de réglements de comptes entre anciens et modernes, pour que le conseil impératif de nous tenir enfin tranquilles nous soit intimé par décret extérieur!

En l'occurrence par le Traité de Paris de 1815, ramification du Congrès de Vienne qui solda l'aventure napoléonienne, et qui stipule que l'«inviolabilité de la Suisse et son indépendance de

toute influence étrangère sont dans les vrais intérêts de la politique de l'Europe entière», et que cette neutralité est «perpétuelle».

Après l'ultime neutralisation de nos passions religieuses antagonistes, à l'occasion du Sonderbund et du Kulturkampf, nous réussîmes, en 1920, entre les deux grandes tueries mondiales, à faire reconfirmer, in extremis et sous la notion de neutralité «différentielle», l'esprit du traité de 1815, par la Déclaration de Londres de la Société des Nations à l'époque responsable de l'ordre international. Et que nous retransformâmes en neutralité «intégrale», en 1938.

Voici qu'aujourd'hui, au tout début du huitième siècle de notre aventure, nous envisageons de songer non seulement à nous mettre au service de la stratégie pacificatrice décidée, sans nous, par l'ONU et ses «casques bleus», mais aussi à passer un arrangement privilégié avec le conglomérat politico-économique en formation de l'Europe dite communautaire! Jusqu'à accepter de compter, un jour, notre temps de travail dans la même monnaie que nos voisins!

Qu'est-ce à dire, sinon que nous devinerions que même la perpétuité a une fin? Que le concert des nations, éprouverait moins qu'avant, la nécessité, en Helvétie, d'une zone franche de médiation, d'accueil, de transaction et d'aide humanitaire. Et que nous revoyant ainsi dans le rang, il nous rendrait à notre voisinage continental, à ses forces de proximités, géographiques, linguistiques, culturelles, trafiquantes, qui nous induirent si souvent en tentations centrifuges; et qu'il nous faudrait repenser le subtil équilibre sur lequel repose la pax helvetica entre le besoin que les autres ont de nous et celui que nous avons d'eux.

Jacques Matthey-Doret ■

Participation de la Suisse à une mission de l'ONU en Namibie

Un perfectionnisme deplacé

Cette mission de l'ONU, appelée GANUPT, avait pour mandat d'assurer le passage de la Namibie (ancienne colonie allemande appelée autrefois Sud-Ouest africain) à l'indépendance et de garantir des élections libres et régulières. Du mois d'avril 1989 au mois de mars 1990, la Suisse a participé à cette opération de maintien de la paix en envoyant en Namibie une unité sanitaire, la Swiss Medical Unit (SMU); c'était d'ailleurs la première fois, depuis la mission de Corée, qu'elle apportait son soutien à une mission de l'ONU sur une base militaire. Une interview de la «Revue Suisse» avec le major Bernhard Scherz, pharmacien en chef et officier du matériel de la SMU de mars à juillet 1989.

La «Revue Suisse»: Monsieur Scherz, qu'est-ce qui vous a incité à participer à cette mission de l'ONU?

Bernhard Scherz: Le directeur de l'Office fédéral des affaires sanitaires de l'armée, au sein duquel je dirigeais une section de la Pharmacie de l'armée, était à cette époque chef du projet SMU.

Quelles étaient vos fonctions en Namibie?

J'étais pharmacien en chef et chef du matériel, mais seulement du matériel militaire. Tout d'abord, un mot au sujet du matériel médical: comme nous n'avons pu emporter de Suisse qu'un assortiment limité, les désirs particuliers des médecins et des infirmières, qui étaient la plupart du temps difficiles à satisfaire, nous ont souvent donné du fil à retordre. Il n'est pas donné à tout le monde d'improviser dans un pays du tiers monde et d'employer pour une fois une aiguille x au lieu d'une aiguille y pour une injection.

Quels ont été, sur un plan tout à fait général, les aspects positifs de cette intervention de la Suisse en Namibie?

La SMU a été très bien accueillie et son travail apprécié. De plus, cela nous a fait beaucoup de bien, à nous Suisses, d'entrer en contact avec des ressortissants de plus de 40 pays. Il règnait une ambiance vraiment amicale.

Et quelles ont été vos impressions négatives?

Du fait que toute la mission s'est déroulée d'une manière étonnamment pacifique et que la Suisse a effectivement installé trop de cliniques et offert un trop grand éventail de services, nous avons très souvent été sous-occupés. Pour y remédier en partie, on s'est mis à soigner également la population locale. En revanche, il y avait trop peu de possibilités de passer ses loisirs en dehors du camp. Les distances étaient tout simplement trop grandes et les environs immédiats étaient trop peu attrayants.

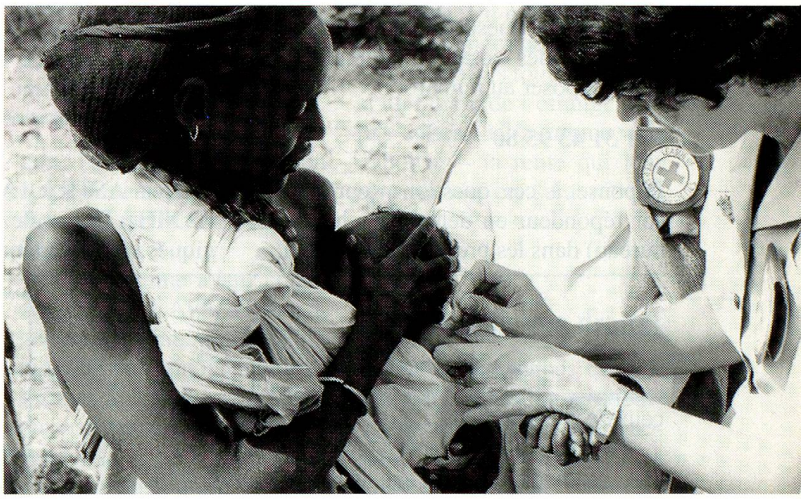

L'assistance médicale fait partie des bons offices, que ce soit dans le cadre d'une intervention du CICR (notre photo) ou d'une mission de l'ONU.

Quelles sont, à votre avis, les leçons que la Suisse doit tirer de cette intervention en Namibie?

Le perfectionnisme excessif, typiquement suisse, était par exemple déplacé: par crainte des grandes distances et d'un éventuel afflux de patients, on a installé trop de cliniques, qui n'ont ensuite pas été utilisées. Entre-temps, on a déjà tiré partie de cette expérience lors du récent engagement de la SMU dans le Sahara occidental. D'une manière générale, la Suisse peut, dans le cadre de sa politique des bons offices, apporter beaucoup à de telles missions de l'ONU.

Interview: Heidi Willumat ■